

# Panama - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



## Alertes et dernières minutes

ALERTE

### Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

### Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

## Sécurité

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Zones de vigilance



À Colón, deuxième ville du pays, la sécurité est dégradée. Les déplacements y sont déconseillés sauf raison impérative. Les voyageurs devant se rendre dans la zone libre de Colón devront faire preuve de prudence à ses abords.

Certaines villes autour de Panama city sont également déconseillées sauf raison impérative : Cristobal, San Miguelito, Pedregal, Tocumen, Arraiján et La Chorrera.

## **Zones à vigilance renforcée**

### **Panama Ciudad et ses environs**

Le niveau de sécurité demeure globalement satisfaisant au Panama. Il convient toutefois de faire preuve d'une grande vigilance dans la capitale. Des cas de vols et d'agressions ont été rapportés et sont en augmentation. Sont déconseillés, en particulier la nuit et sauf raison impérative, certains quartiers de la ville tels que El Chorillo, Calidonia, Curundu, Juan Diaz et San Felipe (proche du quartier historique du Casco Antiguo), ainsi que Tocumen et San Miguelito.

L'accès aux abords du canal de Panama est réglementé. Veiller à respecter les règles établies par les autorités locales.

### **Autres régions**

Des cas de vols ont été rapportés dans les régions touristiques, notamment sur les plages et la région de Bocas del Toro qui attirent chaque année un nombre important de touristes et de navigateurs.

## **Risques encourus et recommandations associées**

### **Délinquance**

Si le niveau de sécurité demeure globalement satisfaisant au Panama, il convient toutefois de faire preuve d'une grande vigilance dans la capitale. Des cas de vols, d'agressions à main armée et de règlements de compte liés au trafic de drogue (fusillades) ont été rapportés et sont en augmentation. Sont déconseillés, en particulier la nuit et sauf raison impérative, certains quartiers de la ville tels que El Chorillo, Calidonia, Curundu, Juan Diaz et Santa Ana (proche du quartier historique du Casco Antiguo), ainsi que Tocumen et San Miguelito.

Des cas de vol à main armée de groupes de touristes ont par ailleurs été rapportés dans le Parc National Chagres, aux alentours de la cascade Quebrada Bonita, proche de Puerto Corotú.

L'accès aux abords du canal de Panama est réglementé. Veiller à respecter les règles établies par les autorités locales.

### **Sécurité routière**

Du fait de l'état des routes parfois délabré et de la signalisation des voies et de démarcations parfois peu claires, la plus grande vigilance est recommandée.

Des accidents impliquant des piétons sont fréquents, la plus grande prudence est encouragée en tant que piéton et la plus grande vigilance en tant que conducteur.

### **Risques liés à l'utilisation des taxis**

Des cas d'agression par des chauffeurs de taxi ou un autre passager, parfois sous la menace d'une arme à feu, sont recensés. Il est donc rappelé les règles de prudence à observer :

- ne prendre que des taxis de couleur jaune, mais rester vigilant en toutes circonstances, des agressions pouvant aussi se produire dans ces taxis ;
- ne pas prendre les taxis dont les vitres sont fumées ou polarisées ;
- s'assurer que la plaque et le numéro de licence sont bien visibles ;
- ne jamais prendre un taxi dans lequel se trouve déjà une autre personne ;
- dans la mesure du possible, appeler quelqu'un pour lui demander de noter le numéro du taxi que l'on prend.

## Recommandations

Les comportements sexistes et les agressions sexuelles existent au Panama. A ce titre, et notamment pour les femmes voyageant seules, il est recommandé d'éviter les zones ou territoires peu fréquentés, particulièrement le soir ou la nuit. Pour les randonnées ou promenades, particulièrement de plusieurs jours et dans les provinces de l'intérieur du pays, il est préférable d'être accompagné (guide par exemple).

## Activités sportives à risques

### Randonnée / excursion

Les zones forestières et montagneuses du Panama peuvent être dangereuses, en particulier durant la saison des pluies (mars à décembre).

De manière générale, il est recommandé d'appliquer les consignes classiques de prudence, quelles que soient la longueur de la randonnée et la saison :

- être convenablement équipé (sac à dos, bonnes chaussures de marche, vêtements chauds compte tenu des variations de température en altitude) ;
- se munir d'une lampe de poche ;
- emporter avec soi de l'eau et de la nourriture (stock de survie de 24 heures) ;
- signaler son départ et son itinéraire à l'hôtel de départ et/ou à des proches ;
- ne pas randonner seul.

Pour toute excursion, il est vivement conseillé d'avoir recours aux services d'un guide local qualifié et de privilégier les sorties en groupe.

## Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Mesures liées à la Covid-19

Toutes les mesures de restrictions sanitaires pour l'entrée sur le territoire ont été levées.

### Formalités d'entrée

Conformément à la loi panaméenne, la validité du passeport d'un ressortissant étranger doit couvrir une période de trois mois à la date d'arrivée au Panama. Cependant, une durée de validité de 6 mois est vivement conseillée, car parfois exigée par les services de migration. Les ressortissants français sont dispensés de visa pour les séjours inférieurs à 90 jours mais doivent pouvoir présenter, à l'entrée sur le territoire panaméen, un billet d'avion retour dans leur pays d'origine (ou vers une prochaine destination), ainsi que leur solvabilité financière d'un minimum

de 500 dollars, ou son équivalent en carte de crédit, référence bancaire ou chèques de voyage.

Au-delà de 90 jours, une extension d'autorisation de séjour peut être demandée, pour des motifs sérieux (perte de documents de voyage, problèmes de santé, etc.) et sur justificatif. Le recours à un avocat est obligatoire pour toutes les démarches relatives à la demande de visa de long séjour.

Les personnes titulaires d'un titre de séjour français en cours de validité et relevant d'une nationalité soumise à visa pour rentrer au Panama devront présenter une traduction en espagnol de leur titre de séjour. L'autorisation d'entrée sur le territoire panaméen demeure néanmoins une décision souveraine des services migratoires.

Il est recommandé aux passagers en transit vers une autre destination de la zone de vérifier qu'ils ont réalisé les vaccins exigés par le pays de destination, sous peine de ne pas pouvoir embarquer.

**Il est fortement déconseillé d'entrer au Panama par un aéroport ou un port de la province du Darien (proche de la Colombie).**

L'insécurité qui règne dans cette zone exposera les voyageurs à des complications administratives, voire à des risques pour leur sécurité personnelle (voir également l'onglet Sécurité de la présente fiche).

Il est recommandé aux plaisanciers souhaitant traverser le Canal de se munir de dollars américains en quantité suffisante pour le paiement des droits de péage de la voie d'eau et le dépôt d'une caution (1 500 USD environ).

Dès leur arrivée sur le territoire panaméen, et quels que soient le point d'entrée et le mode de transport, tous les voyageurs doivent s'assurer que le tampon comportant leur date d'entrée au Panama a bien été apposé dans leur passeport à un poste de contrôle migratoire. L'absence de ce tampon constitue une infraction aux conséquences graves (impossibilité d'embarquer sur un vol international au départ du pays, arrestation et séjour en centre de rétention administrative en cas de contrôle, paiement d'une amende entre 1000 et 5000 dollars, assortie d'une obligation de quitter le territoire).

## **Voyageurs en provenance de Guinée, de la Sierra Leone ou du Libéria**

Depuis octobre 2014 et jusqu'à nouvel ordre, les voyageurs en provenance de Guinée, de Sierra Leone ou du Libéria ou ayant séjourné dans ces pays durant les 21 jours précédant leur départ pour le Panama, ne sont pas admis sur le territoire panaméen. Ils se verront interdire l'accès à bord des vols desservant le pays.

## **Santé**

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### **Avant le départ**

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

## Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Plusieurs hôpitaux locaux ont signé des accords avec certaines mutuelles françaises, ce qui permet l'admission pour hospitalisation sans dépôt de garantie préalable. Il convient donc de se renseigner auprès de son assureur avant le départ.

## Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

## Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

### Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : la vaccination contre la fièvre jaune est recommandée (à pratiquer avant le départ, dans un centre agréé) pour les séjours dans les zones continentales situées à l'est de la zone du canal de Panama (l'Est, le Darien et la communauté Kuna notamment : voir la rubrique Sécurité de la présente fiche). La vaccination anti-amarile (fièvre jaune) est par ailleurs exigée pour les voyageurs en provenance des pays où elle est endémique ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

## Risques sanitaires

### Maladies transmises par les moustiques

#### Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

#### Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Cette infection transmise par les piqûres de moustiques, dorénavant présente toute l'année au Panama, reste particulièrement importante pendant la saison humide, d'avril à novembre.

#### Fièvre jaune

Il s'agit d'une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont variables, allant du syndrome pseudo-grippal (fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête...) à des formes plus graves (vomissements de sang, jaunisse, convulsions, coma...) qui sont mortelles dans 20 à 60 % des cas. Aucun traitement curatif n'existe à ce jour.

La prévention individuelle repose uniquement sur la vaccination et sur la protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination doit être réalisée dans un centre de vaccination international et de préférence au moins 10 jours avant le départ.

De nombreux pays exigent la vaccination à l'entrée du territoire. Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination contre la fièvre jaune ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la maladie.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

#### Maladie à virus Oropouche

L'infection à virus Oropouche est une maladie transmise par pique de moucherons ou de moustiques ; la transmission par voie sexuelle et entre une mère et son fœtus sont également fortement suspectées.

Les principaux symptômes associent une fièvre brutale avec frissons, maux de tête, courbatures et troubles digestifs. La prise d'anti-inflammatoires est déconseillée en cas de symptômes. Des complications sévères (y compris neurologiques) peuvent survenir, notamment chez le fœtus. Il n'existe pas de vaccin ni de traitement spécifique.

Les femmes enceintes ou susceptibles de le devenir doivent impérativement consulter un médecin ou un centre de vaccination internationale avant le départ, reconsidérer tout voyage non essentiel en cas d'épidémie avérée et adopter des mesures de protection strictes contre les piqûres d'insectes si le déplacement est maintenu.

La prévention repose donc principalement sur la protection contre les piqûres d'insectes (utilisation de répulsifs et d'une moustiquaire imprégnée à mailles fines) ainsi que sur l'abstention de rapports sexuels non protégés durant le séjour.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du Haut Conseil en Santé Publique et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

En 2024, des cas de maladie à virus Oropouche transmis localement ont été signalés dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes dont le Panama.

### **Paludisme**

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

La région du Darien (frontalière de la Colombie, qui doit, quoi qu'il en soit, être évitée (rubrique Sécurité de la présente fiche) est particulièrement touchée par le paludisme. Il existe également un risque faible de transmission toute l'année dans les régions situées le long de la côte atlantique et de la frontière avec la Colombie et le Costa Rica : Bocas del Toro, Chiriquí, Colón, Kuna Yala, Ngöbe Buglé et Veraguas.

### **Zika**

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Autres maladies**

### **Fièvre typhoïde**

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur.

### **Hantavirus**

Ces virus sont transmis à l'être humain par des rongeurs sauvages (souris, rats). La contamination résulte essentiellement de l'inhalation de poussières contaminées par leurs urines, déjections ou salive. La transmission interhumaine est exceptionnelle. Les symptômes associent notamment une fièvre et de possibles hémorragies. Des formes graves et mortelles existent.

Afin de diminuer le risque d'infection il est recommandé :

- d'éviter les contacts avec les rongeurs vivants ou morts, leurs excréments ou leurs nids ;
- de se laver soigneusement les mains après un travail ou une sortie dans la nature ;
- de ventiler les espaces fermés et d'éviter de dormir dans des bâtiments potentiellement souillés.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé publique France.

Le virus Hanta existe au Panama, notamment dans les provinces d'Herrera et Los Santos.

## **MPOX**

Le mpox (anciennement variole du singe) est une maladie virale qui se transmet par contact rapproché avec une personne infectée via notamment des lésions cutanées, des fluides corporels, des objets contaminés ou encore des gouttelettes respiratoires (postillons). La maladie est caractérisée le plus souvent par l'association de fièvre, de courbatures et d'une éruption cutanée. Des formes graves voire mortelles sont

possibles, notamment chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

Avant le départ en zone endémique, la vaccination peut être indiquée pour les voyageurs les plus à risques. L'application des mesures de prévention est essentielle : hygiène des mains, évitement de contacts physiques rapprochés avec des personnes infectées ou susceptibles de l'être, absence de contact avec des animaux malades ou des objets potentiellement contaminés. En cas de contact à risque, il est recommandé de consulter un médecin.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé publique France, le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la santé.

Des cas de variole du singe ont été recensés sur le territoire panaméen.

## **Rage**

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

## **Tuberculose**

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Pendant le voyage**

### **Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques**

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

## Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

En raison du climat constamment chaud et humide, il convient d'observer des règles d'hygiène strictes et de veiller à la bonne conservation des aliments. L'eau est potable dans les villes de Panama, Colón et David. Dans les régions intérieures, il est conseillé de consommer de l'eau en bouteille.

## Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## Informations utiles

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Transport

#### Colombie depuis le Panama

Le « bouchon » de jungle du Darien rend impossible l'accès terrestre à la Colombie. Le voyageur doit par conséquent prévoir un transfert de son véhicule par bateau à Cartagena (Colombie) ou sur la côte de l'Équateur. Le transport de bicyclettes en avion sur ces destinations est aussi une possibilité.

Les coûts sont relativement élevés et il est difficile d'obtenir une information sur la disponibilité, la procédure et les coûts.

#### Sécurité et infrastructures routières

Le réseau routier est d'assez bonne qualité sur les grands axes.

Un véhicule à quatre roues motrices est recommandé pour circuler sur les routes secondaires (parfois en très mauvais état).

Des autobus assurent des liaisons vers les principales villes de province ainsi que vers le Costa Rica. Dans l'autre sens, la route panaméricaine s'arrête dans la province du Darien, avant la frontière colombienne. L'accès à ce pays ne peut se faire que par voie aérienne ou maritime. La route panaméricaine est particulièrement dangereuse. La plus grande prudence est recommandée sur les routes et la conduite de nuit est fortement déconseillée.

Il est fortement recommandé de ne pas utiliser les « diablos rojos » (diablos rouges), autobus traditionnellement affectés au transport public et réputés pour leur dangerosité et leur absence totale de normes de sécurité. Ce système de transport est progressivement remplacé par celui, beaucoup plus fiable, des « métro bus » dans la ville de Panama et ses environs.

L'**approvisionnement en carburant** est assuré convenablement et régulièrement sur l'ensemble du territoire.

**En cas d'accident** et en l'absence de blessés, il convient de contacter l'assurance du véhicule qui enverra sur place un de ses experts pour établir un constat. En cas de litige sur la responsabilité, il convient de contacter la « policia de transito » qui interviendra pour établir un constat. Il convient de ne pas déplacer le véhicule et d'attendre l'arrivée des forces de police.

## Assurance

L'assurance des véhicules personnels est obligatoire. La conduite au Panama, et plus particulièrement dans la capitale, est assez dangereuse, du fait des infractions très fréquentes aux règles élémentaires du code de la route.

## Transport aérien

Les principales villes et sites touristiques du pays, ainsi que les archipels des San Blas (Atlantique) et Las Perlas (Pacifique), sont desservis par des lignes aériennes intérieures.

## Législation locale

### Drogue

La détention de drogue, de quelque nature, même en quantité minime, est strictement interdite au Panama.

Des sanctions sont prévues par le Code pénal (chapitre V, article 255 et suivants) en cas d'introduction de drogues sur le territoire panaméen, de transformation et de culture de substances narcotiques, et de trafic de stupéfiants.

### Divers

Les discriminations basées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre sont fréquentes et ne sont pas punies par le droit local.

Le Code pénal prévoit des amendes et des peines de prison pour les personnes propageant délibérément des maladies sexuellement transmissibles.

## Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

## Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Visa d'affaires

Il n'existe au Panama **aucun visa spécifique pour les voyageurs d'affaires**.

Les Français n'ont **pas besoin de visa pour séjourner moins de 90 jours** au Panama. Pour entrer dans le pays, il leur suffit de présenter :

- leur passeport valable au moins six mois à la date d'arrivée au Panama ;
- leur billet d'avion de retour (ou vers une prochaine destination) ;
- la déclaration de douane dûment remplie et signée (formulaire remis par la compagnie aérienne pendant le vol) ;
- leur solvabilité financière d'un minimum de 500 dollars, ou son équivalent en carte de crédit, référence bancaire ou chèques de voyage.

## Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Panama.

## Contacts utiles

### Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économiques et financières, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

#### Service économique de Panama

Casco Antiguo - Plaza de Francia

Apartado 0816-07078 - Panama 1

Tél. : +507 211 6230

Télécopie : +507 211 6241

Courriel

Site Internet

### Chambre de commerce franco-panaméenne

Casco Antiguo - Plaza de Francia

Apartado 0816-07078 - Panama 1

Site Internet

### CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

### AEC

Le Panama est membre de l'Association des États de la Caraïbe (AEC).

## FMI

Le Panama et le FMI

## Contacts utiles

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

**Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.**

Code pays pour l'ensemble des numéros : **+507**

## Numéros d'urgence

- Pompiers : 103
- Police : 104
- Police nationale - section Tourisme : +507 511 65 11 ou +507 511 92 62
- Police nationale - Centre de réception des plaintes (D.I.J.) : +507 512 22 22 (24h/24)
- Institut panaméen de tourisme - Direction des affaires juridiques : +507 526 71 90 (8.30am-3.30pm)
- Système national de protection civile (SINAPROC) : +507 316 00 80 (24h/24)
- Ambulances : 107 ou 211
- Croix-Rouge : 455 ou +507 315 13 88 / +507 315 13 89
- Croix-Blanche (drogues) : +507 394 30 02

## Hôpitaux

- Hospital Paitilla : +507 206 24 93
- Hospital Punta Pacifica : +507 204 80 00
- Hospital Nacional : +507 207 81 00
- Hospital de la Sécurité sociale (seguro social) : +507 503 25 32 à 38
- Hospital Santo Tomas : +507 507 56 00
- Hospital del Niño (pédiatrique) : +507 512 98 08

## Annuaire des représentations panaméennes en France

[Voir la liste](#)

### Ambassade de France au Panama

Publié le : 11 juin 2025 Mis à jour le : 03 novembre 2025

## Coordonnées

Plaza de Francia - Las Bovedas, San Felipe  
AP 081607945  
Panama  
Panama

8.9506012744954, -79.53233950459

+50 78 33 83 41

Local

+33 1 72 01 20 52

International

## Liens utiles

[Ambassade de France au Panama](#)

Facebook 

X 

Instagram 

YouTube 

14h-20h

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Appel via internet : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=panama>

**Courriel : [contact@ambafrance-pa.org](mailto:contact@ambafrance-pa.org)**